



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

CAHIER DES CHARGES

OBJET : Réalisation de reportage photos dans le cadre du
projet « Villages d'alpinisme »

*Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes
« VILLAGES D'ALPINISME DES ÉCRINS »
2021-2022*

*piloté par l'Agence de Développement des Hautes-Alpes
en partenariat avec le Parc national des Ecrins.*

**Date limite de remise des candidatures
Vendredi 25 juin 2021**

I. CONTEXTE

A. Présentation de l'Agence de Développement

Créée en 2015 à l'initiative du Département, l'Agence de Développement des Hautes-Alpes se caractérise à la fois par un périmètre d'intervention qui couvre toutes les filières économiques, touristiques et agricoles et une gouvernance qui associe entreprises et collectivités. Ce Groupement d'Intérêt Public compte, en effet, cent vingt membres fondateurs parmi lesquels la Région, le Département, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, les chambres consulaires, les fédérations et les syndicats professionnels.

Les objectifs de l'Agence sont les suivants :

- faire rayonner les Hautes-Alpes en termes de notoriété et d'image ;
- promouvoir les territoires, les entreprises, les produits, les talents et les savoir-faire ;
- attirer visiteurs, entrepreneurs et capitaux ;
- fédérer, structurer et développer les secteurs d'activités qui font l'identité et l'attractivité du département

La stratégie, quant à elle, s'articule autour de deux axes :

- valoriser les ressources et les spécificités des Hautes-Alpes en créant des synergies entre les filières ;
- structurer le développement par le renforcement de la coopération entre acteurs publics et privés.

B. Le projet "Villages d'Alpinisme des Ecrins"

Éléments de contexte

La haute montagne fait l'identité de nos territoires alpins et plus particulièrement pour le massif des Écrins : 2^{ème} site d'alpinisme en France avec des sommets à plus de 4 000 m et les glaciers qui les accompagnent.

En 2019, l'alpinisme est inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

De fait, l'alpinisme est particulièrement au cœur de l'économie de nos territoires des Écrins : de nombreux professionnels y travaillent et sont de véritables ambassadeurs de cette culture alpine : les gardiens de refuges, les guides de haute montagne, les habitants des villages en fond de vallées....

A l'heure du réchauffement climatique, les glaciers disparaissent et la nature évolue. Malgré des atouts considérables, le tourisme alpin subit des difficultés structurelles qui se caractérisent par une baisse de fréquentation et une faible consommation. Par ailleurs l'attractivité des grands sites touristiques alpins se dégrade. Il est urgent et vital d'investir pour que ces sites répondent mieux aux attentes des clients et pour redonner aux grands sites d'alpinisme la place qu'ils méritent.

C'est de ces postulats ainsi que d'une mission de préfiguration menée en 2019 et 2020 par le Parc national des Écrins que l'idée de déployer le concept « Villages d'Alpinisme » est née. Ce projet s'inscrit dans une réponse à l'appel à projet POIA actions interrégionales porté par l'AD 05 avec le Parc national des Écrins en partenaire.

Au printemps dernier, une réponse à l'appel à projet du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA - Actions interrégionales) a été préparée pour travailler sur la thématique de l'alpinisme en lien avec l'Agence de Développement des Hautes-Alpes et le Parc national des Écrins.

Il s'agit de donner suite au travail entrepris par le Parc national des Écrins depuis 2019 dans le cadre du Grand Tour des Écrins et de l'itinérance en alpinisme dans le massif. Ainsi est né le programme "Villages d'Alpinisme des Écrins" (2021-2022) dont le chef de file est l'Agence de Développement avec le Parc national des Écrins en partenaire.

Objectifs du projet

Ce projet vise à renforcer l'attractivité du massif des Écrins en valorisant les grands sites d'accueil (portes d'entrées du Parc national des Écrins). L'objectif est de **positionner la haute montagne et l'alpinisme comme vecteurs de développement économique et touristique, en les rendant plus accessibles auprès du grand public et des jeunes.**

Résultats attendus du programme

- positionner la haute montagne et l'activité d'alpinisme comme vecteurs de développement économique et touristique ;
- rendre la haute montagne et l'itinérance accessible et attractive auprès du grand public ;
- donner goût au jeune public de pratiquer la montagne l'été et goûter aux activités d'alpinisme et d'itinérance ;
- mettre en réseau les acteurs de la montagne et du tourisme, et les professionnels autour d'un projet fédérateur et innovant ;
- faire participer les habitants à la valorisation de leur cadre de vie et de leur savoir-faire ;
- développer l'emploi local en valorisant les ressources naturelles ;
- valoriser et protéger la culture alpine et l'activité d'alpinisme ;
- redonner aux grands sites d'alpinisme la place qu'ils méritent ;
- augmenter la fréquentation touristique de la montagne l'été par le grand public et les jeunes ;
- augmenter le panier moyen (activités haute montagne) pouvant générer des retombées économiques et de l'emploi pour les entreprises locales.

Publics visés

Le grand public et les jeunes.

Grand public (familles, tous âges) :

- Qui pratique déjà la montagne
- Sensible à la montagne (mais ne pratique pas ou peu)
- Qui n'est pas familier ou ne connaît pas la montagne (aimerait venir/ sont attirés)

Jeunes : originaires du territoire (villages/massif/départements) ou hors territoire.

- Maternelles-primaires
- Collège-lycée (12-18 ans)
- Jeunes adultes (18-25 ans) (constat nouveaux pratiquants de la montagne/alpinisme)

Localisation du projet

Le massif des Écrins, un des berceaux de l'alpinisme en France, se trouvant à cheval sur les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes et donc sur les Régions SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR et AUVERGNE RHÔNE-ALPES.

Les vallées ou bassins touristiques concernés sont : le Briançonnais, le Pays des Écrins, le Champsaur Valgaudemar, L'Oisans et la Matheysine.

Cinq communes (ou groupement de communes) sont concernées ainsi que leurs sites emblématiques:

- Vallouise-Pelvoux (et Ailefroide et le site du Pré de Mme Carle),
- La Grave, Villar-d'Arène, Le Monétier-Les-Bains (et les sites du Lautaret, Arsine et du Casset),

- La Chapelle-en-Valgaudemar (et le site du Gioberney),
- Valjouffrey (et le site du Désert),
- Saint-Christophe-en-Oisans (et le site de La Bélarde).

Le cœur de Parc national des Écrins (et ses refuges) est également concerné par le projet.

II. L'OBJET DE L'APPEL À PROJETS

A. Objet de la consultation

Dans le cadre du programme "Villages d'alpinisme des Ecrins", l'Agence de Développement des Hautes-Alpes lance une consultation pour la réalisation de reportages photos mettant en avant les villages d'alpinisme ainsi que différentes thématiques associées (détail ci-dessous).

B. Objectif

Les photos réalisées viendront alimenter une bibliothèque multimédia, permettant à chacun des partenaires de disposer d'un contenu engagé et différenciant pour porter les différentes actions du programme.

- Vallouise-Pelvoux (et Ailefroide et le site du Pré de Mme Carle),
- La Grave, Villar-d'Arène, Le Monétier-Les-Bains (et les sites du Lautaret, Arsine et du Casset),
- La Chapelle-en-Valgaudemar (et le site du Gioberney),
- Valjouffrey (et le site du Désert),
- Saint-Christophe-en-Oisans (et le site de La Bérarde).

Chaque thématique devra regrouper des clichés pour les 5 villages d'alpinisme des Ecrins ainsi que pour leurs sites associés.

Pour répondre à cet objectif, la consultation est divisée en **4 lots thématiques¹** qui devront regrouper des clichés photographiques pour chacun des villages mentionnés ci-dessus. Les 4 thématiques sont :

Lot 1 : Architecture et patrimoine : les villages (de près et de loin), les refuges, etc.

Lot 3 : Activités outdoor de haute montagne : alpinisme, escalade, via ferrata, randonnée, itinérance, marche glaciaire (hors activités hivernales).

Lot 3 : Nature et environnement : faune et flore de haute montagne, paysages, lacs, cascades et cours d'eau, montagnes, sommets/crêtes, glaciers.

Lot 4 : Portraits "gueules de montagnards" : gardiens de refuges, guides, accompagnateurs, artisans, producteurs, éleveurs, habitants, etc.

C. Contenu, style et format des reportages

Les photos permettront de mettre en valeur les villages d'alpinisme, leurs caractères propres, leurs paysages environnants, les différentes lumières à plusieurs moments de la journée, les activités d'alpinisme et de haute montagne et les personnalités marquantes/atypiques présentes dans les villages.

Les villages, les paysages de haute montagne et l'alpinisme restent les personnages principaux. Le traitement des couleurs doit être naturel. Les photos pourront montrer tous les temps que l'on peut trouver en haute montagne (soleil, nuages, pluie, orages, etc.) et les photos devront être prises sur les saisons été, automne, printemps et ce pour chaque thématique.

¹ Le prestataire a la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots s'il le souhaite.

Architecture et patrimoine

Les clichés devront mettre en avant les 5 villages intégrés dans des paysages de haute montagne. Ils devront également faire des focus sur des éléments de patrimoine présents dans les villages (toits en chaume, bardages en mélèze, voûtes et arcades, caves extérieures isolées des maisons, fontaines et lavoirs, moulins, fours ainsi que les ruelles pavées et les édifices historiques). Cette thématique contient également les refuges, les hameaux isolés et les grands sites de départ de l'alpinisme, portes d'entrées du Parc national des Écrins (Pré de Mme Carle, Lautaret, Arsine, Casset, Gioberney, Désert, Bérarde, etc.)

Activités outdoor de haute montagne

Les clichés devront mettre en avant les pratiques de haute montagne. En plus de la pratique de l'alpinisme (cordée, ascension, marche glaciaire), devront aussi être valorisés l'escalade, la via ferrata, la randonnée et l'itinérance, en mettant en évidence l'émotion et la connivence entre les pratiquants.

Pour rappel, le programme Villages d'alpinisme ne fait pas la promotion des activités hivernales (ski de randonnée, cascade de glaces, etc.).

Nature et environnement

La richesse et diversité faunistique et floristique présente dans le massif des Ecrins doit être valorisée par des vues d'ensemble et des gros plans.

Les paysages doivent rappeler des lieux emblématiques. Les photos, pour cette thématique, devront :

- positionner les villages d'alpinisme dans leur environnement de haute montagne,
- montrer la beauté et la fragilité de la nature.

Portraits "gueules de montagnards"

Des portraits devront mettre en avant des personnalités atypiques des villages et les métiers liés à la montagne/haute montagne. Ainsi, les clichés seront concentrés sur des visages mais aussi des hommes et des femmes dans leur environnement de travail (gardiens de refuges, guides de haute montagne, accompagnateurs en montagne, secours en montagne, artisans, producteurs, éleveurs, habitants, anciens, restaurateurs, professionnels du tourisme, etc.). L'objectif est de montrer qu'il y a de la vie dans ces villages et des personnes sans qui la vie de ces villages ne serait possible.

D. Droits de reproduction et diffusion

L'Agence de Développement des Hautes-Alpes souhaite disposer des clichés afin de faire la promotion des villages d'alpinisme et d'alimenter une bibliothèque multimédia, permettant aux partenaires de disposer d'un contenu photographique comme indiqué dans l'objet de la consultation.

Les droits photographiques des clichés réalisés seront librement utilisés par L'Agence de Développement des Hautes-Alpes pour :

- tous supports web : site web, réseaux sociaux, bornes d'information, application mobile, campagnes web, newsletters...
- tous supports print : matériels promotionnels, visuels, éditions, affiches, plv salons, expositions... dans tous les formats (recadrage possible) et relation presse (publicités, illustrations d'articles, communiqué presse, dossier presse) sauf utilisation à des fins commerciales.
- mettre à disposition des partenaires du projet Villages d'alpinisme (collectivités, Offices de Tourisme, professionnels de la montagne, Parc national des Écrins, institutionnels, etc.) une banque d'images pour illustrer le concept de villages d'alpinisme.

Les partenaires de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes seront autorisés, dans le cadre d'une exploitation à caractère promotionnelle et non commerciale, à utiliser les clichés produits à l'issus de la présente consultation. Ces partenaires sont :

- La presse française et internationale dans le cadre de la valorisation et de la promotion des territoires.
- Les organismes de tourisme et organismes territoriaux partenaires : offices de tourisme du territoire, le Parc National des Écrins, Comité Régional du Tourisme, communauté de communes, conseil départemental... (liste non exhaustive).
- Les socioprofessionnels ou tout autre personne susceptible d'entretenir des liens avec la structure

Toute exploitation des photographies fera mention du nom du photographe.

E. Contenu de la prestation

- les prises de vue journée/soirée sur le terrain

- la post-production et traitement des images

Les prises de vue seront confirmées en fonction de la météo. Certains lieux et jours de shooting pourront être remplacés ou annulés. Une réunion sera programmée en amont du shooting pour préciser les besoins et la ligne éditoriale.

La recherche de modèles (hommes, femmes, enfants, adolescents, pratiquants les disciplines) sera assurée par le prestataire et devra faire l'objet d'une validation par l'Agence de Développement des Hautes-Alpes. Les tenues vestimentaires de ces derniers devront être adaptées aux activités pratiquées (tenues et chaussures de randonnées par exemple, matériel d'alpinisme, etc.) et devront rester sobres. Les repérages et l'organisation générale des prises de vue seront pris en charge par le prestataire. L'Agence de Développement des Hautes-Alpes s'engage à collaborer activement avec le prestataire en lui communiquant tous les éléments qui pourraient lui être utiles afin de faciliter les reportages.

F. Livrables attendus

Le prestataire devra proposer un nombre de photos qu'il pourra fournir par thématique en fonction de l'enveloppe allouée pour chaque lot d'une valeur estimative de 3 200€ TTC.

Les clichés seront remis à l'Agence de Développement au fur et à mesure de la mission, en HD, datés, légendés et copyright associé par lieu et thème pour chaque lot.

Toutes les images seront fournies en format numérique après traitement et optimisation et devront être fournies à l'Agence de Développement des Hautes-Alpes en haute et basse définition.

Formats souhaités : portrait, paysage et vues en drone.

La cession de droits sera de minimum 5 ans à partir de la livraison des images à l'Agence de Développement. Le coût pour une prolongation de 5 ans supplémentaires de cession de droits sera à mentionner en option dans le devis.

G. Période de réalisation des reportages

Reportage(s) à réaliser entre fin juin 2021 et fin août 2022.

III. Modalités de la consultation

A. Prix de la prestation

La réponse à la consultation devra comprendre un devis détaillant le prix global et forfaitaire pour chaque lot, détaillée en partie II, auquel souhaite répondre le prestataire (avec une estimation du nombre de jours accordés par mission et le tarif journalier).

Le prix devra être global et forfaitaire en faisant apparaître un montant hors taxe et toutes taxes comprises.

Le candidat devra intégrer dans son prix global et forfaitaire l'ensemble des frais inhérent à sa mission (déplacements, figurants, traitement d'images, cession de droit, option prolongation de droits...).

Le candidat devra indiquer le prix unitaire pour toute prestation supplémentaire qui pourrait être demandée par le maître d'ouvrage et qui ne serait pas comprise dans son offre initiale.

B. Contenu de l'offre

La réponse à la consultation devra comprendre :

- Une présentation du photographe et une liste de références (liens site web, portfolio...) ainsi qu'une description précise de l'équipe mobilisée si plusieurs personnes participent à la réalisation de la mission.
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé ».
- Le prix de la prestation sous forme de devis ou bordereau de prix comprenant la mention « Villages d'alpinisme des Écrins », le numéro de SIRET, la TVA interne intracommunautaire, le prix pour chaque lot auquel le photographe souhaite répondre, la tranche optionnel d'une prolongation de 5 ans de droits supplémentaires. Les frais de déplacement et de figuration devront également être inclus dans la proposition tarifaire.
- Une note explicative qui nous assurera de la compréhension du cahier des charges, décrira la méthodologie utilisée et présentera l'intention créative.
Le candidat indiquera la date de démarrage des prises de vues.

C. Phases et délais d'exécution

11 juin 2021 : lancement de la consultation

25 juin 2021 : clôture de la consultation

1^{er} juillet 2021 : choix du prestataire et réunion de démarrage de l'opération dans les jours qui suivent

D. Assurances du prestataire

Le prestataire souhaitant participer à ladite consultation devra pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile et professionnelle dans le cadre de l'exécution de la prestation, garantissant ainsi sa responsabilité à l'égard des tiers et de la personne publique en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations ou de leurs modalités d'exécution.

E. Budgets prévisionnels

Le candidat devra proposer une offre avec un montant global et forfaitaire.

Il s'agit d'une consultation multi-attributaire. Le prestataire doit fournir un prix pour chacun des lots auxquels il candidate.

L'enveloppe budgétaire pour chaque lot est estimée à 3 200€ TTC.

F. Critères d'attribution

Le choix des candidats s'effectuera au regard des critères, et de leur pondération, suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	70
Montant de l'offre (prix)	30

Analyse du critère « Valeur technique de l'offre »

L'analyse du critère technique sera réalisée à partir de la note explicative remise par les candidats.

Pour la notation du critère « Valeur technique de l'offre », l'offre est notée /20 comme suit :

- qualité du portfolio (noté sur 8)
- cohérence du portfolio avec les lots auxquels le photographe postule (noté sur 6)
- la note explicative (intention créative, production rendue, planning prévisionnel (noté sur 6))

Puis est appliquée la pondération : $Note/70 = (note\ obtenue/20) \times 70$

Analyse du critère « Prix »

Une attention particulière sera portée au prix unitaire de la photo = prix total/nombre de photos (dont la cession de droits pour 5 ans, les frais de déplacements et de figuration, etc.)

Pour la notation du critère « prix », l'offre est notée /20 comme suit :

$Note/20 = (meilleur\ prix/prix\ proposé) \times 20$

Puis est appliquée la pondération : $Note/30 = (Note/20) \times 30$

G. Procédure de remise des offres

Les offres sont à transmettre par mail avant le vendredi 25 juin 2021 à mathilda.challet@hautes-alpes.net

H. Vos interlocutrices

Pour toute demande d'information complémentaire sur la consultation, n'hésitez pas à contacter :

Mathilda CHALLET

Chargée de mission Villages d'alpinisme des Écrins

Tél : 04 92 53 00 66 - 06 75 46 66 57

mathilda.challet@hautes-alpes.net

Vanessa JUSCHKA

Chargée de Marketing

Tél : 04 92 53 00 52

vanessa.juschka@hautes-alpes.net